

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Décret 1277-2000 du 26 décembre 2000

Je soussigné(e)

Nom de naissance : _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Adresse complète : _____

Code postale : _____ Commune : _____

Déclare sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet de condamnation judiciaire pour crime et délits et donc de n'avoir aucune inscription au bulletin n°2 du casier judiciaire (selon l'article 774 du Code de Procédure Pénale)

Fait à _____ , le _____

Signature de l'intéressé(e) attestant sur l'honneur
l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

Article 441-7 du Code Pénal

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :

- 1- d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2- de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3- de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui. »